

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASCO 31** Subventions (14.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (19e) et conventions avec les associations « D'une langue à l'autre », « Cafézoïde », « Tribudom » et « Korhom ».

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la Politique de la Ville pour des actions dans le 19e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Entr Aide, 53 rue de l'ourcq escalier W (19e) (24621) (dossier n° 2016\_03452) pour une action intitulée « Cult'loisirs azimutes ».

Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association D'une Langue à l'Autre, 35-37 avenue de la Résistance 93100 Montreuil (8045) (dossier n° 2016\_03433) pour une action intitulée « Education : A vos langues Prêts? Partagez ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association la Voie de la Lune, 132 Boulevard Sérurier (19e) (12970) (dossier n° 2016\_03585) pour une action intitulée « Lectures plurielles : ateliers d'écritures sur les identités enfants 8/10 ans création jeu de cartes ».

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Cafezoïde, 92 bis quai de la Loire (19e) (14445) (dossier n° 2016\_03372) pour une action intitulée « Le facteur des enfants : le bien-être à l'école ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 5 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association les Petits Riens, 15 rue des Fêtes (19e) (19464) répartie à hauteur de 1.500 euros (dossier n° 2016\_03608) pour une action intitulée « Avec la Philharmonie classe guitare-percussion au collège Lacore 19ème » et à hauteur de de 1.000 euros (dossier n° 2016\_03612) pour une action intitulée « Poursuite des ateliers de pratiques artistiques dans les collèges Michelet et Méliès » dans le 19e arrondissement.

Article 6 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Tribudom, 10 bis rue de Chaumont (19e), (18464) (dossier n° 2016\_03691) pour une action intitulée « Cinéscaliers 19/93 La Web série participative des habitants du 19è/Saint Ouen ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Vivre ensemble à Maroc-Tanger, 26 rue du Maroc (19e) (15949) (dossier n° 2016\_03699) pour une action intitulée « Activités périscolaires : accompagnement scolaire – sorties culturelles, danse ».

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Zup de CO, 26 ter rue Nicolai (12e) (3742) (dossier n° 2016\_03702) pour une action intitulée « Education : Réussite scolaire dans les quartiers prioritaires du 19e grâce aux outils numériques ».

Article 9 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Korhom, 156 rue d'Aubervilliers (19e) (47682) (dossier n° 2016\_03540) pour une action intitulée « Les grands curieux ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 10 : La dépense totale correspondante d'un montant de 14.500 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**